

REUNION ordinaire du 24 mai 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BLASZEZYK Thierry, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2016

Présents : T. BLASZEZYK, J. BOULERNE, B. COURDE, A. BERNARD, S. DAVID, F. GORCE, C. THUREAU-BLUMBERG, J. DARJO, O. CHEVOLEAU, N. HELE (CHAMARD), I. PROTEAU.

Absentes excusées : N. LE DANNOIS donne pouvoir à J. DARJO
D. BROUSSE, donne pouvoir à J. BOULERNE

Absents : R. ZAPATA, JC. GUERAIN

Secrétaire : J. BOULERNE

1.-. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06 AVRIL 2016

Le compte rendu est modifié comme suit :
Point n° 3 Compte de Gestion 2015 il fallait lire : la plus importante représente les dépenses du personnel et le reste des dépenses se répartit entre les autres comptes.
Point n° 4 : lire cela représente
Le reste est approuvé à l'unanimité.

2.-. COMPTE RENDU VISITE INGENIEUR DU PATRIMOINE MR PAUL BOUBLI

Mme Courdé nous fait part de deux devis concernant la réfection de l'église par Gère Devise.

3.-. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître ROME, notaire à Surgères, une demande de déclaration d'intention d'aliéner un immeuble situé rue des Nonnes section C 911, Section C 1017 et 1020 rue du Pont Blanchet et section C n° 150 rue du Couvent. Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles.

4.-. DECISION NOTIFICATION SUBVENTION ECOLE 2EME TRANCHE

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu la notification d'attribution d'une subvention de 30 000 € pour la 2^{ème} tranche des travaux de l'école de la part de Mme la Députée.

5.-. SUBVENTION FCA

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du FCA. Normalement le FCA reçoit une subvention de la CDC Aunis Sud. Le club de foot de Puyravault a été dissous ainsi que celui de St Georges du Bois suite à une assemblée générale. Une nouvelle assemblée générale doit avoir lieu le vendredi 27 mai à St Georges du Bois pour une fusion Puyravault-St Georges du Bois et Vouhé. Si aucun match n'est prévu au stade de Vouhé, les entraînements n'auront plus lieu à Vouhé. Mme Courdé et Mr Bernard iront à l'assemblée générale du 27 mai pour représenter Monsieur le Maire. Monsieur le Maire propose une subvention de 200 €. Après en avoir délibéré, le Conseil par 8 voix pour, 2 abstentions et 1 contre décide de verser une subvention de 200 €.

6.-. COMPTEURS LINKI

Monsieur le Maire demande à Mme Thureau-Blumberg Cécile de passer un message par le biais du site Internet pour demander à la population de se saisir du dossier des compteurs LINKI et de s'approprier le sujet. Ensuite une réunion publique sera proposée en septembre avec la population pour en débattre. Suite à cette réunion publique, le Conseil Municipal statuera.

7.-. DEMANDE DE SUBVENTION SKATE PARK

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour demander une subvention de 9 000 € au SENAT pour la réalisation d'un skate park. Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette demande.

8.-. SECURITE DANS LE VILLAGE

Monsieur le Maire a demandé à la Gendarmerie de Surgères de faire des contrôles de vitesse (qui ont eu lieu et qui vont continuer). Une étude de réaménagement de la rue du Moulin Godard, rue de la Gravette, route de Puyravault et route de la Forêt. Ce projet sera suivi par Mme Courdé en lien avec la DDTM dans un souci d'améliorer la sécurité.

8.-. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire signale qu'il faut prévoir un arrêté pour que chaque riverain entretienne son trottoir.
Il informe le Conseil qu'il a reçu les remerciements du Colonel Bruno DEPRE pour la mise à disposition du club house pendant leurs manœuvres.
Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de Mme la Ministre de l'Education Nationale un accord de principe pour le fonds d'amorçage pour les TAP.
Le pont de l'île d'Oléron, la décision de faire payer le passage est reportée.
La Paroisse de Surgères demande le prêt de la salle des fêtes le mercredi 15 juin de 12 h à 17h
Monsieur le Maire nous fait part de son courrier à Cécibat et celui de l'avocat en charge du litige avec l'entreprise Mazet. En première instance la Mairie a été déboutée. Il est demandé de faire appel.
Pour l'affaire Cateau, Maître Bobant, huissier de Rochefort suit le dossier. Il suggère que Monsieur le Maire puisse faire intervenir Madame la Sous-Préfète.
Mr Christophe Gorioux souhaite acquérir le petit bois juste avant d'arriver à la porcherie, qui appartient à la commune. Il convient de faire un relevé cadastral et faire évaluer le terrain par les services des Domaines avant toute transaction.
La coiffeuse demande un double des clés du garage, contigu à son salon, pour pouvoir entreposer ses poubelles, le conseil accepte de lui remettre une clé .
- Mme Joèle Darjo informe le Conseil que Vouhé en Fête organise le 12 juin un rallye vélo. Départ Dimanche à 9 h 30 et l'arrivée se fera au stade. Elle demande si elle peut avoir accès aux toilettes du club house.
Une soirée « Film en plein air » est prévue à l'emplacement de la fête gauloise. C'est une Association qui fera la représentation du film.
Il est demandé où en est la prise pour l'ombrière. Mme Courdé doit relancer l'électricien.
Il est signalé que les locataires de chez Mr Saulnier mettent leurs « ordures, sans tri » dans les poubelles de la Mairie.
- Mme Boulerne informe des suites de demande de subventions pour l'école. Dossier acté par la Sous-Préfecture, récupération FCTVA de 2013 et 2014.
Elle informe que lors du Conseil communautaire du 19 avril 2016, la CDC accepte de prendre en charge la continuité de notre PLU.
Tous les dossiers relatifs à l'appel d'offres de l'école vont être remis en Sous Préfecture. Les ordres de services pourront être envoyés dès le retour de la validité par la Préfecture.
- Mr Alain BERNARD signale qu'une réunion des Zones Humides a eu lieu le 17 mai 2016. Le GAL (Groupe des Acteurs Locaux de 21 personnes) a été convoqué pour les informer des conclusions de l'enquête et des sondages sur le terrain effectués en mai et juin 2015. Ces conclusions avaient été communiquées antérieurement à cette réunion pour que les propriétaires des parcelles sondées puissent apporter des remarques ou demander des rectifications des classements. 8 propriétaires ont fait parvenir en mairie des fiches réponses sur lesquelles ils exprimaient leurs souhaits de voir ces conclusions modifiées. Pour cela il leur fallait apporter des précisions et des informations sur leurs demandes de rectifications aux représentants des divers corps d'état (Syndicat propriété rurale, ONEMA, CLE du SAGE, Bureau d'études ASCONIT, IIBSN, Pays d'Aunis) impliqués dans cette révision des zones humides. Bien que cette révision des zones humides suscite beaucoup d'interrogations de la part des agriculteurs, seuls 5 sur les 12 composant le GAL ont répondu présent et ont pu exposer leurs griefs sur les résultats de l'étude. Cela a permis aux acteurs administratifs de prévoir une nouvelle étude sur les parcelles concernées afin d'affiner le classement définitif en zone humide ou non.
Suite à cette réunion, Mme GUERY du Pays d'Aunis a contacté hier, Mr Rémi ETIENNE de L'ASCONIT pour prendre rendez-vous avec les agriculteurs ayant demandé des rectifications sur les parcelles déclarées humides. Des sondages seront aussi faits sur les parcelles ou la Mairie souhaite pouvoir édifier des constructions (futur lotissement, pointe devant le Cluseau, ancien terrain de la station d'épuration chaume olive etc...) j'attends donc la date de ces futurs sondages sur sites.

Pour mémoire, il nous a été rappelé que cette étude sur les zones humides est obligatoire et qu'elle impactera les PLUi. Elle était ou serait réalisées sur tout le territoire national avec les mêmes méthodes. Cela n'a tout de même pas empêché les agriculteurs présents d'exprimer leur doute quant aux décisions prises par des bureaux « hors territoire » (normes, contraintes de plus en plus nombreuses) et qu'ils demandent donc expressément que les Acteurs Locaux prennent en compte leurs remarques et demandes.

En effet la finalité de cet inventaire sera de dicter des restrictions et des règles sur les PLU et PLUi : cela veut dire restaurer l'infiltration des eaux pour ne pas dégrader la ressource eau des territoires. Définir des périmètres des zones de protection des eaux, supprimer des zones imperméables sur les zones humides. Obligation de permettre l'infiltration sur les zones humides sécurisé par le PLU (d'où un inventaire après étude). Ce document sera approuvé par la Préfecture pour les révisions de PLU. Sans cette étude, la Préfecture bloquera systématiquement toutes les demandes de révision PLU.

Après ces nouveaux sondages, une réunion publique sera ensuite proposée (entre la semaine 22 et la semaine 25) pour informer la population des résultats définitifs de l'étude. Le Conseil Municipal sera ensuite chargé d'entériner par voie de vote ce résultat qui sera alors « gravé dans le marbre ».

Lors de la réunion du mercredi 18 mai concernant le suivi des travaux de l'école, Mr DUMET demande que lui soit communiqué le nom de l'entreprise choisie pour alimenter en bois déchiqueté la future chaufferie. En effet, pour l'implantation de cette dernière, il souhaite avoir des précisions quant à la façon de livrer la matière (porte, voie d'accès, contrainte etc...) Il est prévu, pour ne pas déplacer la cuve à gaz, de décaler quelque peu la chaufferie. Au vu des documents émis lors de la construction du club house, cela ne pose pas de problème et permettrait de faire quelques économies. Les limites du terrain communal ainsi que la configuration de la route existante ne posent pas de problème. L'accord de principe lui a été donné.

Après demande et confirmation, les vieilles toilettes de l'école (deux désaffectées, l'urinoir garçons) ne sont plus utilisées. Les entreprises de gros œuvre les enlèveront pour permettre le creusement, le long de la rampe servant de sortie de secours, d'une tranchée pour faire passer les diverses canalisations. La toilette fermée, appartenant à la Municipalité sera elle déplacée. Là aussi un accord de principe a été donné au chef des travaux Mr CHARTRON.

La grue qui sera utilisée pour et pendant les travaux, est du type « contrepoids à terre » la flèche assez longue pour avoir accès à tous les points du chantier ne manœuvrera, pour des raisons de sécurité, aucun poids au-dessus de l'école en mode circulaire. Elle est prête à être installée et le sera dès les OS seront lancés après retour de la sous-préfecture des dossier appels d'offres. Pas de réunion de chantier cette semaine.

La distribution des bacs pour les ordures ménagères et produits recyclables est en cours. Le responsable de la distribution (Mickaël de « BRAGEON Environnement » - 06 47 800275) souhaite :

- connaître les besoins de la commune pour ses collectivités (sport, club house, bibliothèque, école, salle des fêtes, etc...)
- définir les points de stockage pour les résidences secondaires.
- demander aux personnes partant en congés de se faire connaître en Mairie pour mai et juin.

Suite aux réunions tenues à la CDC pour la révision du PLU de Vouhé, avec les responsables et le Cabinet SITEA (Mr Pacaud) il s'avère que les demandes effectuées par délibération semblent pouvoir être prises en compte sans aucune difficulté (futur lotissement, cas François, zone le Cluseau). Par contre, les terrains Gagneur et Tharrut, l'ancienne station d'épuration qui est en zone Inondable, sont zones rajoutées après délibération actant la révision générale. Cela sera donc sans doute un peu difficile à faire passer dans notre révision générale. J'ai un nouveau rendez-vous à la CDC sur ce sujet le 9 juin à 11 heures. Au cours de cette réunion seront évoqués entre autres, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et son chiffre de 11 logements par an pour les communes hors Surgères, Aigrefeuille et Marans). Ce chiffre de 11 logements est-il d'actualité pour Vouhé ou Existe-t-il d'autre chiffre.

- Mme Nicole HELE signale qu'elle a reçu le diagnostic énergétique de l'éclairage public de la commune. L'objectif est de réduire les consommations énergétiques ainsi que la pollution lumineuse.
- Mme Sophie DAVID fait part d'un retour massif de pigeons.

La prochaine date du Conseil Municipal est fixée au jeudi 16 juin à 19 h 30.

La séance est levée à 22 h 40

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK

